



DEMANDE D'ADHESION (remplir en lettres capitales)

N° SYNDICAT	
N° ADHERENT	

<input type="checkbox"/> Mlle, <input type="checkbox"/> Mme, <input type="checkbox"/> M.	NOM	Prénom	
Adresse			
Code Postal		Commune	
Date de naissance		Tél. personnel	
Profession		Portable	
Fonction		Mél	Service
ETABLISSEMENT			Date d'entrée
Adresse			
Tél.	Nombre de Salariés	Nom du Délégué Syndical (le cas échéant)	
Siret			
EMPLOYEUR			
Adresse			
OPCA			
Caisse Retraite Cadres/Caisse Retraite complémentaire			

CONVENTIONS COLLECTIVES ou STATUTS D'APPARTENANCE (entourer le nombre correspondant)

0- Retraite 1- F.E.H.A.P. (c.c. du 31/10/1951) 2- F.H.P. (c.c. du 18/4/2002) 3- Etablissements pour inadaptés et handicapés (c.c. du 15/3/1966) 4- Laboratoires d'Analyses Médicales extra hospitaliers (c.c. du 3/2/1978) 5- Centres de Lutte Contre le Cancer (c.c. du 1/1/1999) 6- Thermalisme (c.c. du 18/10/1999) 7- Convention Collective du 26/8/1965 8- Cabinets Médicaux (c.c. du 14/1/1981) 9- Croix Rouge Française (c.c. de 1986) 10- Cabinets dentaires (c.c. du 17/1/1992) 11- Prothésistes Dentaires (c.c. du 18/12/1978) 12- Etablissements Français du Sang 13- Missions locales et P.A.I.O. (c.c. du 21/2/2001) 14- Divers (à préciser) :	15- Sans convention collective 16- Mutualité (c.c. du 31/1/2000) 17- Chômage 18- Animation (c.c. du 28/6/1988) 19- Centres d'Hébergement (Accords SOP-CHRS) 20- Médecine du Travail 21- Centres sociaux et socio-culturels (c.c. du 4/6/1983) 22- Organismes de Sécurité Sociale 23- Services sociaux d'entreprise 24- SONACOTRA 25- Foyers de Jeunes Travailleurs 26- Fonction Publique d'ETAT 27- Fonction Publique TERRITORIALE 28- Fonction Publique HOSPITALIERE 29- Aide à Domicile
---	---

A _____ Le _____ SIGNATURE

Montant versé : _____

➔ **TARIF COTISATIONS 2020 au verso**

TARIF DES COTISATIONS 2020

COTISATION 1ère ADHESION ANNUELLE ----- 36 €/trimestre

(144 €/an dont 66 % remboursé par les impôts)

Soit en dépense réelle : 48,96 € par an ou 4,08 € par mois)

COTISATION IDE – CADRES – SPECIALISES(ES) ----- 39 €/trimestre

(168 €/an dont 66 % remboursé par les impôts)

Soit en dépense réelle : 57,12 € par an ou 4,76 € par mois)

COTISATION ETUDIANT(E)S – RETRAITE(ES) ----- 36 €/trimestre

(144 €/an dont 66 % remboursé par les impôts)

Soit en dépense réelle : 48,96 € par an ou 4,08 € par mois)

**Conformément à la législation,
nous vous rappelons
que votre cotisation syndicale
est déductible de vos impôts
à hauteur de 66 % du montant versé**

Notre Secrétaire Syndicale, Maryse FAURE est à votre disposition du lundi au vendredi

Tél LD : 01.48.78.69.26. Standard : 01.48.78.49.49.

Mél : syndicats@cfecgc-santesocial.fr